NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :*

*1 – Le cadre général du budget*

*2 – La section de fonctionnement*

*3 – La section d'investissement*

## 1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du service d'assainissement. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de l'établissement. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, redevances d'assainissement...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

## 2 – La section de fonctionnement

a) La section de fonctionnement permet à notre établissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité du service d'assainissement.
b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2025 s'équilibrent à 132 210,10 €.
c) Les recettes et dépenses de la section :

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|---|---|---|---|
| Dépenses courantes | 111 400,10 | Excédent reporté | 94 880,10 |
| Dépenses de personnel | 2 325,00 | | |
| Reversement redevance agence de l'eau | 3 753,00 | Redevance d'assainissement | 33 268,00 |
| Dépenses financières | 2 345,00 | Redevance agence de l'eau | 82,00 |
| Dotations aux provisions | 592,00 | Ecritures d'ordre entre sections | 3 980,00 |
| Ecritures d'ordre entre sections | 11 795,00 | | |
| Total | 132 210,10 | Total | 132 210,10 |

3 – La section d'investissement

a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.
Les dépenses sont liées aux projets à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) du service.
Les immobilisations acquises et en cours se retrouveront inscrites au bilan comptable de l'établissement.
Les recettes proviennent essentiellement de l'emprunt, du résultat reporté, de l'affectation en réserves et des écritures d'ordre.

b) Les dépenses et les recettes d'investissement 2025 s'équilibrent à 435 476,00 €.

c) Les recettes et les dépenses de la section :

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|---|---|---|---|
| Frais d'études | 63 473,00 | Solde d'investissement reporté | 16 493.38 |
| Immobilisations corporelles | 500,00 | Affectation en réserves | 15 347,62 |
| Travaux réhabilitation lagunes | 360 000,00 | Emprunt | 391 840,00 |
| Remboursement d'emprunts | 7 523,00 | Ecritures d'ordre entre sections | 11 795,00 |
| Ecritures d'ordre entre sections | 3 980,00 | | |
| Total | 435 476,00 | Total | 435 476,00 |

MAIRIE de ALBUSSAC 19 (Corrèze)

Le Maire,

MEILHAC Sébastien